



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL N°6 Séance du 12 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, 5 rue des sources, sous la présidence de Monsieur Denis MAILLER, le Maire.

Présents :

Denis MAILLER, Fabien CARD, Anita SAUTIER, Anne DUFOULON, Sylvain POITOUT, Cyril HATEM, Jocelyne MANENTI, Laurent CAPDEVIELLE, Marjorie RIMBAULT, Agnès ENGEL, Yann SPINLER.

Absents ayant donné pouvoir :

Nathalie BERLAND donne pouvoir à Fabien CARD.

Stéphanie LERONDEAU donne pouvoir à Jocelyne MANENTI.

Arthur BECKER donne pouvoir à Denis MAILLER.

Absents excusés :

Hubert LOUIS.

Secrétaire de séance :

Fabien CARD.

Ordre du jour :

1. Utilisation du droit de préemption urbain sur la vente de la parcelle AB 67.
2. Vote pour les représentants du nouveau syndicat des eaux Norge et Tille.
3. Dérogation sur l'organisation du temps scolaire sur 4 jours.
4. Participation obligatoire à la mutuelle à hauteur de 50€/mois.

Divers

1. Divers.

1- Utilisation du droit de préemption urbain sur la vente de la parcelle AB 67.

M. le Maire propose l'utilisation du droit de préemption sur la parcelle AB 67, celle-ci se situe dans le prolongement des 2 parcelles qui appartiennent déjà à la commune. Mme Viardot Nadine vend sa parcelle de 2935m² pour 700€. Le Maire propose donc d'utiliser le droit de préempter pour l'acquisition de cette parcelle au prix de 700€ afin de conserver la maîtrise de la zone humide.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Vote pour :13.

Vote contre :0.

Abstention :0.

2- Vote pour les représentants du nouveau syndicat des eaux Norge et Tille.

M. le Maire informe qu'il faut élire un représentant pour le nouveau syndicat des eaux Norge et Tille fusion des syndicats de Clénay-Saint Julien, de Varois et Orgeux (Orgeux conserve l'assainissement sur la commune). Toutes les communes se réunissent excepté Orgeux qui conserve son assainissement. Ce nouveau syndicat portera le nom de syndicat des eaux Norge et Tille. Les candidats sont

Titulaires :

-Anita Sautier

-Denis Mailler

Les suppléants :

-Cyril Hatem

-Fabien Card

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a voté.

Vote pour :12.

Vote contre :1.

Abstention :0.

3- Dérogation sur l'organisation du temps scolaire sur 4 jours.

M. le Maire informe que la loi pour l'organisation du temps scolaire reste à 4.5 jours. Le régime actuel étant dérogatoire. Pour passer à une semaine de 4 jours il faut délibérer tous les 3ans. Les conseils d'école maternelle et primaire ont voté pour le maintien à 4 jours.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Vote pour :13.

Vote contre :0.

Abstention :0.

4- Participation obligatoire à la mutuelle.

M. le Maire informe qu'à partir du 1^{er} janvier 2026, la collectivité versera à chaque employé une participation à la mutuelle si celle-ci est labellisée. La somme qui sera versée est de 50€ par mois et par agent.

Décision du Conseil Municipal :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Vote pour :13.

Vote contre :0.

Abstention :0.

5- Divers.

Syndicat des eaux : la délégation de service public. 3 prestataires ont répondu. Choix retenu : Après l'avis de la Commission d'Appel d'Offre, le Conseil Syndical, retient la Société Aqualter.

Nouvelle Zone Artisanale : Le permis d'aménager a été accepté.

Château d'Eau : Le ravalement du Château d'Eau est en cours.

Recensement 2026 : à partir du 15 janvier au 14 février 2026.

Voie Romaine : les travaux sont prévus pour juillet 2026. Les travaux d'enfouissement des réseaux et le remplacement des luminaires route de Langres sont prévus fin d'année 2025 ou tout début 2026.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL :

21h30

Secrétaire de séance
Fabien Card

Le Maire
Denis MAILLER